

Assurance Chômage : Massacre à la tronçonneuse !

A l'unisson de notre confédération, et de l'ensemble des organisations syndicales, la CGT Pôle emploi Ile de France dénonce la nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage, décidée par le Gouvernement Attal.

Encore une fois il s'agit d'un coup violent porté contre les demandeurs d'emploi les plus précaires, les jeunes, mais aussi les seniors déjà mis à mal par le recul de l'âge de départ à la retraite.

C'est aussi une décision prise de façon arbitraire en dehors de toute considération pour la gestion paritaire des comptes de l'UNEDIC, que nos gouvernants ont définitivement enterré. On notera le cynisme de cette annonce qui vise « à remettre la France au travail », faite par un jeune homme au parcours professionnel inexistant en dehors de son parcours politique.

Nous ne sommes pas dupes : ce projet ne vise pas à mieux financer notre modèle social. Il s'agit par contre d'une manière abjecte de trouver de l'argent à distribuer à des entreprises et des actionnaires à qui le Gouvernement, soucieux de rééquilibrer les comptes de l'Etat, ne demandera pas un sou.

Nous dénonçons bien entendu les conditions d'accès plus difficiles à l'assurance chômage, pour des montants réduits, et des périodes plus courtes. Comme agents en charge du service public de l'emploi, nous savons aussi que 15 mois, c'est très insuffisant pour reconstruire un projet professionnel après un licenciement, pour faire une formation et retrouver du travail.

Plus que jamais solidaires des précaires et des privés d'emploi, soucieux de la cohésion que nous souhaitons des deux côtés du guichet, nous mettrons tout en œuvre pour combattre la mise en œuvre de ce funeste projet.



POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi Inexistant

Il était une fois une POEI en nombre pour devenir Contrôleur.se Technique et énergétique. Les stagiaires ont été recrutés.es par l'organisme de formation sans jamais rencontrer - ni même échanger - avec leur futur employeur. Mais au moment du stage, aucune des deux entreprises (pourtant parties prenantes du dispositif !) n'a répondu à leurs appels. Les stagiaires ont donc pris contact avec la CGT Chômeurs pour faire valoir leurs droits et se sont présentés.es vendredi 31 mai à la DR pour y être reçus.es.

A l'heure où la pression est mise sur les chômeur.ses dans une logique purement budgétaire, la CGT demande à la Direction un état des lieux précis des POEI signées sur ces 12 derniers mois. L'argent des cotisations chômage n'a pas vocation à subventionner les entreprises et autres organismes de formation !

En bref

Prime « Tutorat »

L'Accord « Formation » du 18 juillet 2023 prévoit dans son chapitre 5 la création d'une indemnité forfaitaire afin de « valorise[r] l'investissement tutoral ». Pour être effectif, cet accord devait être agréé par notre Ministère. Après des mois d'attente, c'est désormais chose faite avec la publication au Journal Officiel de l'Arrêté du 21 mars 2024 !

Cependant, aucune rétroactivité n'est à attendre. Ce qui compte, c'est la date d'agrément, nous explique la DR...

JOP : journées marathon !

Les JOP approchent à grands pas. Et la DR affine son « plan de continuité d'activité » : certaines agences adopteront une « offre de service minimale » de par leur emplacement alors que les autres ne seraient a priori pas impactées. A croire que nous vivons toutes et tous à proximité de notre lieu de travail...

Afin de « répondre aux besoins de recrutement des entreprises attributaires », une extension de service avec une amplitude possible jusqu'à 21h du lundi au vendredi et le samedi de 10h à 20h est décidée par la DR. Nous avons échappé au travail le dimanche ! OUF ! Dans le respect évidemment des dispositions du Code du Travail.

Les agent.es de la DPR pourront ainsi être mobilisés.es ainsi qu'un volant de 250 volontaires (CDE/CDDE) dans le réseau.

Concernant les conditions de travail des collègues « JOP », malgré les nombreuses alertes des organisations syndicales, la Direction s'est rendue sur place. Et vous savez quoi ? Tout va bien ! A deux doigts d'obtenir la médaille d'or du « bien vivre au travail »...

En marche vers de « nouvelles modalités d'accompagnement et de suivi » !

Lors du CSE du mois de mars, la Direction nous avait présenté une nouvelle expérimentation. L'objectif : en faire plus pour celles et ceux qui en ont le plus besoin - en privilégiant les accompagnements intensifs - mais ... à iso effectif ! (Cf. Notre bilan CSE de mars)
Face à un dossier « vide », sans aucune information concrète sur les impacts d'une telle évolution, les élu.es du CSE avaient voté à l'unanimité le recours à une expertise afin d'y voir plus clair.

Ce jeudi 30 mai, le cabinet d'expertise DEGEST, mandaté par le CSE, est venu nous présenter le fruit de son travail. Dès son introduction générale, les intervenantes ont souligné « l'absence d'éléments précis portant sur l'organisation cible » rendant « quasiment impossible une véritable analyse des impacts de ce projet en termes de santé, sécurité et conditions de travail, et donc des risques professionnels potentiellement portés par l'organisation cible ». La Direction a contre-attaqué en expliquant que les réponses aux interrogations (nombre de portefeuilles intensifs, taille des portefeuilles intensifs et « autres », impact de l'inscription obligatoire des BRSA et de leurs ayants droit au 1^{er} janvier 2025, portefeuilles évoqués des CDE, redéfinition des activités, lien avec la sous-traitance, etc) devraient être apportées par ... l'expérimentation elle-même !

Face à ces réponses empreintes de poudre de perlimpinpin, **la CGT s'est prononcée contre cette expérimentation**. Car au-delà des impacts non mesurables, des principes apparaissent bel et bien clairement dans ce projet : une accélération du recours à la sous-traitance (l'Établissement France Travail préférant externaliser l'accompagnement plutôt que de nous donner les moyens de le réaliser en interne) ; une hyperspécialisation de chaque conseiller.e en fonction du public (et/ou du besoin) qu'il ou elle aura à accompagner ; et toujours « en faire plus avec moins ». Le tout, dans un contexte de « performance », d'indicateurs et de coercition à tous les niveaux vis-à-vis des usager.es (Contre-réforme de l'AC et CRE renoué).

A la quasi-unanimité, les organisations syndicales s'opposent fermement à l'externalisation de nos missions !

Evry : une agence « vitrine » ?

La CGT s'est prononcée contre le déménagement de la DT du 91 dans les locaux de l'Agence d'Evry. Au-delà d'une optimisation des m² (toujours au détriment des agent.es), les collègues redoutent une pression encore plus forte en lien avec les plans d'action et autres projets de la Direction

4 Contre : CGT

5 Abstention : CFDT

24 Pour : SNU – FO – CFTC – SNAP – ASPE – CFE-CGC

Externalisation de la « prospection entreprises »

Dans ce dossier, la Direction a semblé redécouvrir l'importance de la relation entreprise mais n'a manifestement pas pensé à la possibilité de se reposer sur l'expertise de ses propres agent.es. Elle pose immédiatement comme nécessité le recours à des prestataires privés pour une partie de la prospection. Le budget voté en CA pour cette prestation est de 9 millions d'euros (avec pour maximum 300 euros par contact). Si la Direction estime que les effectifs des SE ne sont pas suffisants pour absorber cette tâche, pourquoi ne pas utiliser cet argent pour renforcer les équipes ? Pourquoi réfléchir d'abord à la fragmentation de leurs activités si ce n'est pour mieux les rendre externalisables ?

Nous dénonçons ici la logique de privatisation du Service Public de l'Emploi, déjà à l'œuvre du côté placement et mis en œuvre pour la première fois du côté entreprise, et son accélération au travers de la Loi « Plein emploi » et de la création de France Travail. Nous dénonçons également les risques de conflits d'intérêts avec des prestataires qui pourraient être liés à des agences d'intérim et réaffirmons à cette occasion que pour la CGT, FT devrait avoir le monopole du dépôt des offres et être en capacité de lutter contre les offres non conformes en refusant l'agrégation des sites privés d'offres d'emploi.

31 Contre : CGT – CFDT – SNAP – CFTC – FO – SNU

2 Abstention : ASPE – CFE-CGC

CEJ : qui seront les 40 ?

La Direction nous informe d'une diminution du plafond d'entrées en CEJ sur l'année 2024 : - 2418. Cela va se concrétiser de deux façons :

- un recentrage des entrées en CEJ sur les jeunes en QPV
- un redéploiement de **40 portefeuilles CEJ** vers une autre modalité d'accompagnement intensif (l'accompagnement ARSA étant privilégié)

Cette réorganisation devrait se faire au cours du 2nd semestre 2024. Les agent.es concerné.es se verront proposer une autre mission (« en cohérence avec les priorités d'accompagnement ») ou bien un retour sur leur poste.

A ce jour, la DR reste dans l'attente d'une remontée d'informations des territoires. Pourtant, certain.es collègues se savent d'ores et déjà sur la touche !

20 JUIN A 14H : HMI SUR TEAMS

Mise en place de France Travail à marche forcée, contre les intérêts des agent.es et des usager.es

Inscrivez-vous ! Contactez-nous !

Contactez-nous sur syndicat.cgt-idf@francetravail.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>

Sur X : <https://twitter.com/cgtpeidf>

Sur Youtube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf>

Et maintenant sur Instagram ! <https://www.instagram.com/cgtpeidf/>

